



## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2025-100

### OBJET : Réglementation de la circulation et du stationnement chemin du Vieux Moulin

Le Maire d'ALIX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,

- Vu le Code de la Route,

- Vu les travaux de création d'un branchement d'eaux usées et d'eaux pluviales par la société SOGEA pour le compte du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Pray (SMAP), chemin du Vieux Moulin.

- Vu la demande d'arrêté de police de circulation du 4 décembre 2025 fournie par la société SOGEA,

Considérant que pendant ces travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin de prévenir tous les risques d'accident,

### ARRÊTE:

**Article 1 :** entre le lundi 5 janvier 2026 et le 31 janvier 2026, la société SOGEA est autorisée à fermer la circulation chemin du Vieux Moulin pour la réalisation des travaux précisés ci-dessus. La durée réelle programmée des travaux étant de 2 jours.

**Article 2 :** la signalisation et la sécurité seront assurées par la société SOGEA.

**Article 3 :** la société SOGEA informera les riverains et le secrétariat de Mairie 48h avant le début des travaux afin que les riverains puissent organiser le stationnement de leurs véhicules pendant la durée des travaux (rue en impasse)

**Article 4 :** La Commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par la Mairie.

Ampliation transmise à :

- La Gendarmerie d'Anse
- CCBPD : service voirie

Fait à ALIX, le 31 DEC. 2025

Le Maire



Pascal LEBRUN